



SCHEMA REGIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION (SRESRI)

Rapporteurs : Paulette PICARD et Maxime SENNEPIN

**Délibération
Séance plénière du 16 octobre 2023**

Le conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L4131-2 et L.4131-3 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux organes de direction des régions et au rôle du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L.4134-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, relatifs à la composition et au fonctionnement du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L.4241-1 et L.4241-2 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux compétences du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles R.4134-9 et L. 4132-18 alinéas 2 et 3 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux modalités de saisine du conseil économique, social et environnemental régional et à l'information du conseil régional des projets sur lesquels le CESER est obligatoirement et préalablement consulté,

Vu le décret n° 2017-1193 du 26 juillet 2017 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux,

Vu l'avis des 3^{ème} et 4^{ème} commission en date des 3 et 4 octobre 2023,

Vu l'avis du Bureau en date du 9 octobre 2023,

Madame Paulette PICARD et Monsieur Maxime SENNEPIN, rapporteurs entendus,

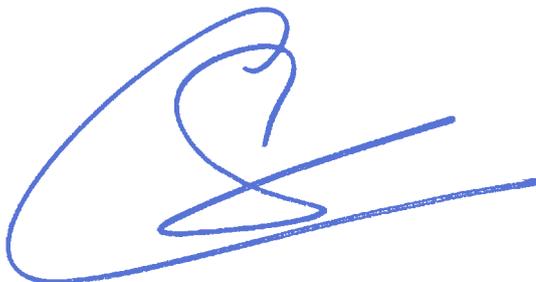
DÉLIBÈRENT

Avis adopté à la majorité :

Pour : 82

Contre : 0

Abstentions : 12

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'E' followed by a horizontal line extending to the right.

Le Président du CESER Centre-Val de Loire
Éric CHEVÉE

En qualité de chef de file de l'innovation sur son territoire, et de partenaire privilégié de l'Etat en matière d'enseignement supérieur et de recherche en région, le Conseil régional Centre-Val de Loire propose un nouveau *Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI)* qui guidera son action en la matière et ses liens avec ses partenaires à horizon 2027. Ce schéma doit répondre, dans un cadre défini par le Code de l'Education :

- Aux enjeux de développement de l'enseignement supérieur en vue de former les jeunes actifs de demain et de faciliter leur intégration dans le monde du travail ;
- Aux besoins de la Recherche fondamentale indispensable pour assurer un leadership précieux sur des secteurs cibles ;
- Aux besoins d'innovations appliquées au service des acteurs économiques du Centre-Val de Loire, initiateurs de développement local, en visant toujours l'excellence environnementale et sociale.

Le CESER se félicite de la démarche de concertation menée par la Région. Dans ce cadre, le CESER a pu participer en amont à l'élaboration de ce document via sa présence à diverses manifestations de co-construction, et grâce à une audition d'Anne BESNIER, Vice-Présidente déléguée à l'Enseignement Supérieur, à la Recherche et à l'Innovation du Conseil régional par un groupe dédié composé de treize conseillères et conseillers.

Le présent rapport fixe cinq grands ambitions stratégiques détaillées par 25 actions. Le CESER souhaite apporter quelques remarques et compléments sur certaines de ces initiatives proposées par l'Exécutif régional.

AMBITION 1 : FAIRE DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE UN TERRITOIRE PLEINEMENT ACCUEILLANT POUR LES ETUDIANT.ES

Première ambition de ce schéma, la Région Centre Val-de-Loire a de réels défis à relever : l'accès à l'enseignement supérieur y est un des plus faibles en France (2,4 % de la population, douzième rang national¹), le nombre d'étudiants en Master et en Doctorat est inférieur à la moyenne, le déséquilibre entre attractivité d'étudiants hors-région, et fuite des jeunes issus de la région, est important. Le CESER insiste donc sur cette ambition qui est d'une grande importance, surtout aux vues d'autres difficultés existantes : difficultés d'accès au logement et aux soins, besoin en transport pour les milieux ruraux, etc. Rendre la région plus attractive, à la fois pour les jeunes qui en sont originaires mais également pour ceux d'autres régions, doit donc être prioritaire pour tous les acteurs de l'enseignement supérieur.

Cette Ambition 1 est alimentée par huit actions spécifiques :

- Action 1 : Le CESER insiste sur l'importance d'un travail en commun entre la Région et les acteurs locaux et sur la nécessaire prise en considération du SRESRI dans les schémas

locaux projetés. En effet, de par la nature de ce schéma, l'accent doit être mis sur la coopération et son encouragement pour produire des effets concrets. Il est pour cela indispensable de s'assurer que tous les territoires s'en emparent pour permettre une construction cohérente de l'enseignement supérieur dans la région.

- Action 2 : Si la mise en place de l'*Appel à Manifestation d'Intérêt « AVEC² »* est bienvenue, elle soulève en même temps des interrogations quant à ses modalités sur les conditions d'attribution, la composition du jury et sur la délimitation des projets, pour ne pas venir en doublon de la CVEC³. La place des étudiants dans le processus est aussi à définir précisément.
- Action 3 : Une vigilance est à observer concernant le portail « *Clickandhelp* » qui vient se superposer notamment à *YEPS* et la confusion que ceci pourrait créer, ayant pour conséquence une perte d'informations potentielle pour ces jeunes. Une

¹ Source : STRATER CVL, 07/2022, Diagnostic territorial de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

² Vie Etudiante et Campus

³ Contribution de Vie Etudiante et de Campus

communication la plus claire possible serait nécessaire pour limiter l'effet millefeuilles.

- Action 4 : Le CESER partage les constats de la Région sur la question du transport, qui peut constituer aussi bien un frein à l'accès aux formations d'enseignement supérieur pour les jeunes en milieux ruraux, qu'un obstacle à l'attractivité. Si la gratuité des transports régionaux le week-end est une première étape importante, elle ne doit rester qu'un point d'étape. En effet, elle ne répond pas à l'enjeu des mobilités quotidiennes auquel sont confrontés nombre d'étudiants, notamment lors des stages. Il est donc nécessaire de dépasser dès que possible cette étape pour arriver vers une gratuité prolongée en semaine.

Il est aussi à souligner que le passage obligatoire par le portail *YEPS* pour bénéficier de la gratuité des transports de la région peut être un frein. Il est donc fondamental d'assurer une bonne communication de ce service.

En lien avec les schémas locaux projetés en Action 1, la gratuité des transports en commun au sein des agglomérations universitaires devra être envisagée avec les partenaires de la région pour les étudiants. Les abonnements liés à ces mobilités de proximité paraissent onéreux pour ces usagers. Les agglomérations de Châteauroux et de Bourges offrent d'ores et déjà la gratuité à tous les publics.

- Action 5 : Le CESER rejoint la Région sur les constats établis. L'offre de logements accessibles aux étudiants est chaque année plus onéreuse et plus rare. Des solutions doivent être mises en place sans attendre avec les collectivités locales et le CROUS⁴. Un point de vigilance est à souligner concernant les passoires thermiques. Non seulement un poids financier pour les jeunes y résidant, elles représentent aussi un risque de voir l'offre se réduire encore dans les années à venir à la suite des dispositions de la *Loi Climat et résilience*⁵. Chaque année, la problématique de l'accès au logement se renouvelle, avec à chaque rentrée

un nombre d'étudiants croissant se retrouvant sans solution de logement. Le CESER pose la question de la pertinence de la mise en place d'un dispositif d'hébergement d'urgence, pour offrir à ces étudiants une solution temporaire aujourd'hui inexistante.

- Action 6 : Aujourd'hui, le manque de professionnels de santé dans les Services de Santé Universitaire (SSU) est l'un des freins majeurs à l'accès aux soins. La transition des SSU en SSE (Services de Santé Etudiante) doit être l'occasion de renforcer ces services qui verront leur nombre d'utilisateurs croître. Il est cependant impossible de se reposer uniquement sur ces organismes, des solutions opérationnelles et personnalisées en fonction des territoires devant être mises à jour.

Concernant la télémédecine, si elle est une option complémentaire aujourd'hui indispensable, le CESER tient à rappeler qu'elle ne doit rester qu'un complément et non une solution palliative dans un contexte de la désertification médicale.

- Action 8 : Le CESER regrette que seules des actions de sensibilisation et de communication soient évoquées alors qu'une importante baisse de la mobilité internationale est à relever. Un engagement plus fort de la Région et un travail avec les collectivités locales et les acteurs en lien avec la mobilité internationale est à encourager. De plus, ces actions de sensibilisation sont à étendre à tous les acteurs de l'enseignement supérieur, les freins ne venant pas exclusivement des étudiants.

Si les enjeux d'accès au logement, aux soins et aux transports ont bien été pris en compte, le CESER note l'absence regrettable d'actions sur la restauration collective étudiante, pourtant enjeu majeur en termes de qualité de vie. Sur ce même volet, il est aussi à noter l'absence d'objectif sur l'accès à la culture, autre levier essentiel de l'attractivité du territoire. Le CESER s'interroge sur un renforcement de la Région à la gouvernance du CROUS et de son extension à tous les EPCI accueillant des sites universitaires, voire au CESER.

⁴ Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires

⁵⁵ Loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le changement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets

AMBITION 2 : DEVELOPPER LES APTITUDES ET LES COMPETENCES POUR PREPARER NOS JEUNES AU MONDE DE DEMAIN

Le CESER appuie cette ambition majeure pour le développement de l'Enseignement supérieur en région. Après une croissance importante du nombre d'étudiants en Centre-Val de Loire dans les années 2010 liée autant à un développement de l'offre de formations qu'à une balance démographique favorable (baby-boom des années 2000) et à des taux de réussite aux Bacs exceptionnels (en lien en 2020 et 2021 avec la COVID-19), la progression du nombre d'étudiants ralentie. La « fuite » de jeunes bacheliers vers des pôles universitaires de régions voisines (31% à la rentrée 2019⁶) peut être expliquée soit par une meilleure accessibilité pour certaines franges régionales (Limoges, Poitiers, Rouen, Nantes par exemple), soit par un plus grand « prestige » des établissements (Paris).

Cette ambition 2 est portée par quatre actions spécifiques, forcément limitées au regard des objectifs fixés par les textes au SRESRI. Le CESER souhaite ainsi pousser une réflexion plus large sur l'enseignement supérieur en Centre-Val de Loire :

- Action 9 et 10 : L'accroissement de l'offre de formations doit être menée aux niveaux Licence et Master pour permettre une entrée facilitée des jeunes bacheliers dans l'enseignement supérieur, puis une spécialisation et une professionnalisation des étudiants. Il manque sur le projet de SRESRI une thématique sur les Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles menant aux établissements d'excellence.

L'offre de Licences se doit d'être la plus complète possible sur tous les territoires de la région afin de faciliter l'entrée dans le supérieur du plus grand nombre de bacheliers, dont les moins favorisés, dans le but de réduire le coût de la vie étudiante (logement et mobilité notamment). Cette proximité des cursus de Licence permettra parallèlement de casser des potentielles représentations d'impossibilité de poursuivre des études dans un lieu éloigné de son lieu de vie originel.

Le manque de place en Master est particulièrement important dans notre région, à l'image de la dynamique nationale.

Ce manque peut être résolu par une diversification des enseignements en Master. Ces formations doivent à la fois être à destination d'étudiants locaux pour mieux les intégrer au système économique et productif des territoires d'accueil, et à la fois très spécialisés pour être reconnu à l'échelle nationale à européenne. Ainsi, une plus grande adéquation des Masters et de leurs modules d'enseignement aux activités présentes dans les territoires combinera une meilleure employabilité des jeunes diplômés à une réponse aux besoins des acteurs économiques et administratifs présents. Dans ce but, le CESER recommande des échanges réguliers entre responsables pédagogiques de Masters et dirigeants d'entreprises pour permettre aux premiers d'appréhender les besoins des recruteurs locaux à régionaux. En sus, le niveau Master est ressenti par les étudiants comme la condition essentielle à une meilleure insertion professionnelle. Il convient dès lors d'accentuer la grande professionnalisation des Licences souhaitable par l'intégration à ces formations de modules dédiés à l'insertion professionnelle comprenant stages et apprentissages des outils et méthodes de recrutements.

L'ouverture bienvenue de nouvelles formations en Santé sur Orléans constitue une opportunité pour accroître le nombre de jeunes médecins formés en Centre-Val de Loire dont souffre la grande majorité des territoires de la région. Cette nouvelle Faculté de médecine devra s'accompagner de formations paramédicales dont les métiers sont pleinement complémentaires aux actes délivrés par les médecins.

Le CESER appui le rapport dans son identification d'un manque de formations en sciences politiques en Centre-Val de Loire, seule région métropolitaine sans institut d'études politiques. Des manques sont à signaler en Sciences du langage et en physique nucléaire à la vue des difficultés de recrutements de ces secteurs.

Toute création de diplôme doit s'accompagner de recrutements

⁶ Source : STRATER CVL, 07/2022, Diagnostic territorial de l'enseignement supérieur, de la recherche et de

l'innovation, Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

d'enseignants-chercheurs par les opérateurs de l'Etat que sont les établissements d'enseignement supérieur, en rapport avec les charges de travail supplémentaires afférentes, et cela avec des crédits d'Etat.

Enfin, le SRESRI pourrait faire une plus large place aux enjeux de formation tout au long de la vie et de *Validation des Acquis par l'Expérience* (VAE universitaire). Les Universités éprouvent des difficultés à intégrer ces publics spécifiques dans leurs cursus calibrés pour former de la « masse ». La Région pourrait financer des actions spécifiques sur ces enjeux en lien avec le marché du travail régional.

- Action 11 : Le SRESRI s'axe sur la réorientation des jeunes en études universitaires (passerelles) quand celui-ci devrait insister en premier lieu sur un meilleur accompagnement à l'orientation. Cependant, le « droit à l'erreur » pour les jeunes bacheliers en cours de première année universitaire est devenu indispensable tant les difficultés d'orientations identifiées après le lycée sont importantes. Afin de

favoriser une meilleure orientation des élèves, l'Education nationale en partenariat avec la Région Centre-Val de Loire (via son rôle dans l'Orientation des jeunes) pourrait organiser des rencontres élèves-entreprises dès les niveaux de collège pour mieux faire connaître les métiers. En sus, la mise en place cette année au sein du *Plan Académique de Formation* par le Rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours de rencontres entre professeurs de lycées et universitaires permettra une plus grande connaissance des formations supérieures pour les premiers, et ainsi une potentielle meilleure information des futurs étudiants.

La Section Evaluation du CESER a réalisé en juin 2021 une autosaisine sur le décrochage postbac⁷ identifiant 12 préconisations pour les acteurs régionaux, complétées par 9 préconisations à destination des acteurs nationaux sur la prévention des risques de décrochage postbac, l'accompagnement et la prise en charge des situations de décrochage avéré et la coordination des acteurs en responsabilité.

AMBITION 3 : POSITIONNER NOS LABORATOIRES AU PLUS HAUT NIVEAU NATIONAL ET INTERNATIONAL

Dans le but de demeurer en première ligne académique sur des thématiques ciblées et explorer de futurs enjeux porteurs pour l'avenir, l'attractivité des laboratoires de recherches présents en Centre-Val de Loire constitue un prérequis prioritaire. En premier lieu, pour accroître l'attractivité de la Recherche, une plus grande sensibilisation à la Recherche est nécessaire dans les enseignements de Licence, voire de Master. En second lieu, les enjeux en lien avec le SRESRI doivent déboucher sur une meilleure attractivité globale de la région.

Cette Ambition 3 est alimentée par cinq actions spécifiques :

- Actions 13 : Le CESER confirme l'importance du maintien d'infrastructures de recherches rares, parfois uniques en France voire en Europe. Ces outils constituent des éléments

d'attractivité certains pour des chercheurs en phase d'expérimentations. Les installations des instituts de recherches nationaux, tels que la *Plate-forme d'Infectiologie Expérimentale* (PFIE) dépendant du site de Nouzilly (37) de l'INRAE⁸ ou l'*Observatoire Radioastronomique de Nançay* (18) du CNRS⁹, permettent une identification de la région pour de nombreux chercheurs spécialisés. Ces équipements sont prioritairement de l'ordre de l'intérêt national et doivent demeurer de cet ordre.

- Action 14 : Outre les propositions précieuses portées sur le projet de SRESRI, l'accueil de nouveaux chercheurs doit aussi porter sur la facilitation pratique de leur installation en qualité de nouveaux arrivants. Ce type de dispositif est déjà en place pour tous les publics via des agences d'attractivité dans

⁷ CESER CVL, 06/2021, *Comprendre le décrochage pour mieux agir – Evaluation des politiques publiques en faveur de la lutte contre le décrochage des étudiants en 1^{ère} année postbac en région Centre-Val de Loire*

⁸ Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement

⁹ Centre National de la Recherche Scientifique

l'Indre et le Loir-et-Cher. Ces programmes, à étendre à tous les départements de la région, pourraient bénéficier d'enveloppes financières du Conseil régional dédiées aux chercheurs.

- Action 15 et 16 : Le CESER appuie le futur SRESRI sur sa volonté de voir les coopérations nationales et internationales s'accroître. Les Universités constituent les fers de lance de ces partenariats avec leurs alliances respectives *ATHENA* pour Orléans et *NEOLAIA* pour Tours avec huit universités européennes chacune¹⁰. Cette dynamique européenne pourrait être utilement renforcée par des

partenariats ou des jumelages entre villes ou Métropoles concernées.

En parallèle, les partenariats déjà poussés en cours entre établissements de recherches présents en région doivent être pérennisés et toujours plus encouragés. Le programme *MINERVE* avec les Universités de Tours et d'Orléans et l'INSA, ainsi que le récent succès du *Pôle Universitaire Loire Valley Innov*¹¹ regroupant tous les instituts de formation supérieure et de recherche régionaux sont des éléments supplémentaires de cette coopération intrarégionale, et des modèles à poursuivre et à encourager.

AMBITION 4 : S'APPUYER SUR LA RECHERCHE POUR STIMULER L'INNOVATION

L'innovation constitue un relais de croissance majeur pour les entreprises. La présence de laboratoires de recherches en Centre-Val de Loire constitue une opportunité certaine pour les acteurs économiques locaux dont il convient de dégager pleinement les complémentarités. La recherche fondamentale devant demeurer une politique prioritairement menée par l'Etat, la Région doit s'attacher à accéder à son action sur la recherche appliquée.

Cette Ambition 4 est alimentée par cinq actions spécifiques :

- Action 18 : Conditionnant l'attribution de fonds FEDER, cinq domaines de spécialisation sont identifiés par le *Schéma Régional d'Innovation pour une Spécialisation Intelligente* (SRI-SI) jusqu'en 2027¹². Ces domaines d'interventions diversifiés sont principalement issus des forces du milieu économique régional et moins de la recherche académique présente localement. Ce constat remarqué par certains acteurs de la Recherche entraîne un manque de crédits pour certains scientifiques actifs en région, qui pourtant parviennent à dégager des

synergies d'intérêts avec des entreprises. Il conviendrait de rendre légèrement plus souples ces domaines de spécialisation tout en conservant une priorité aux cinq thématiques ciblées.

- Action 19 à 22 : En prolongement de l'action précédente, les coopérations entre laboratoires pluridisciplinaires et monde socio-économique doivent poursuivre deux objectifs principaux :
 - Favoriser les échanges et les transferts de connaissance et d'application entre recherche privée et publique. Ces échanges poursuivent le but de mieux valoriser, à la fois économiquement et temporellement, les inventions des laboratoires. Il s'agira de mettre plus en valeur les atouts des filières économiques présentes en région auprès des chercheurs et ses opportunités.
 - Relever le défi de l'employabilité des chercheurs, essentiellement les néo-docteurs en sciences humaines et sociales, en les confrontant au Monde de l'entreprise, voire de

¹⁰ *ATHENA* : Universités de Siegen (Allemagne), Polytechnique de Porto (Portugal), Niccolo Cusano de Rome (Italie), Maribor (Slovénie), Lublic (Pologne), Vilnius Tech (Lituanie), Crète (Grèce), Vigo (Espagne). *NEOLAIA* : Universités de Bielefeld (Allemagne), Jaén (Espagne), Orebo (Suède), Ostraska (Tchéquie), Salerne (Italie), Sucueva (Roumanie), Nicosie (Chypre), Kolegija-Vilnius (Lituanie).

¹¹ Universités d'Orléans et de Tours, INSA, CNRS, BRGM, INRAE, C-VALO, CHRU Tours, CHR Orléans

¹² 1. Métrologie et ingénierie environnementales pour la préservation et la gestion durable des ressources naturelles ; 2. Filière du médicament : de l'innovation thérapeutique à la transformation industrielle ; 3. Biotechnologies et services pour une cosmétique écoresponsable et personnalisée ; 4. Composants et sous-systèmes pour l'optimisation de la gestion et du stockage de l'énergie ; 5. TIC et services pour le tourisme patrimonial.

l'entrepreneuriat (en lien avec l'Action 22). En effet, l'insertion professionnelle peut se révéler difficile en fin de thèse du fait des rares emplois offerts dans la Recherche publique. Pourtant, ces chercheurs disposent d'une réelle expérience de « chef de projet » et représentent des profils résilients.

Comme indiqué en Action 18, ces mises en réseaux et les accompagnements en « incubation » pourraient préférentiellement être confiés aux clusters et pôles de compétitivité présents en région afin de profiter de leur expertise et de leurs contacts. Les nombreux incubateurs déjà présents en région seront des supports complémentaires.

AMBITION 5 : RECONCILIER LA SCIENCE ET LA SOCIETE

L'intérêt pour la Science et la recherche scientifique paraît s'amenuiser ces dernières années, avec pour preuve le déficit d'attractivité de nombreuses filières scientifiques. Redonner goût aux sciences, et notamment aux mathématiques qui constituent la base des sciences dites « dures », est une priorité. La création d'une *Boutique de Sciences* au sein de la *Maison des Sciences* de Tours proposées en Action 23 constitue un levier d'action important pour la bonne diffusion des Savoirs en sa qualité de lieux « totem ». Les Universités devront être leader sur cette action. Le CESER veillera à la diffusion sur l'intégralité du territoire régional des actions pédagogiques et de sensibilisation des jeunes publics et publics éloignés. Un partenariat pourrait être engagé avec la CSTI évoqué en Action 25. Les

Fêtes de la Sciences sont des événements appréciés du grand public qu'il convient d'appuyer et de développer.

L'Action 24 propose de mieux mobiliser les chercheurs dans les politiques publiques. En effet, ces professionnels sont peu mobilisés pour proposer et/ou évaluer les initiatives mises en place par les collectivités territoriales, de la Région aux intercommunalités. Le CESER encourage cette action susceptible d'accroître l'employabilité des chercheurs, notamment doctorants à la fin de leur cursus, et la diffusion des bonnes pratiques des acteurs publics à travers le territoire régional et national.

CONCLUSION

Le rapport présenté provoque quelques frustrations étant donnés les objectifs contenus pour les SRESRI dans le Code de l'Education et la primauté du rôle de l'Etat et de ses opérateurs en matière d'enseignement supérieur. En sus de ces négociations avec l'Etat sur l'offre de formation supérieure, les partenariats à construire avec les EPCI accueillant des sites universitaires seront primordiaux pour la réussite de cette politique régionale.

Le document répond aux enjeux fixés même si une priorisation et une budgétisation des actions permettraient de mieux apprécier les efforts projetés de la Région en matière d'enseignement supérieur, d'innovation et de recherche pour les quatre prochaines années.

Le CESER est satisfait de la mise en place d'une évaluation de ce nouveau SRESRI dès le début de sa mise en place et souhaite être partie prenante de cette évaluation en vue d'apporter le regard de la société civile organisée sur cette politique majeure pour les mandataires de son assemblée. En prolongement, une clause de revoyure à mi-parcours avec les acteurs ayant participé à la concertation permettrait de réajuster certaines actions en lien avec les domaines de spécialisation et l'évolution des entreprises. En effet, les nouveautés technologiques rapides et les sujets de recherches exponentiels, rendent très vite obsolètes certains travaux. Cette revoyure enclencherait des réajustements financiers rendus nécessaire.

INTERVENTIONS DES GROUPES

SEANCE PLENIERE DU CESER DU 16 OCTOBRE 2023

Avis du CESER relatif au SRESRI

Intervention de Monsieur François BARDOT

Au nom du groupe Fédération Syndicale Unitaire

Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, chers collègues,

Le SRESRI a pour finalité de définir à l'échelon régional la stratégie de développement de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation dans notre région.

La stratégie, nous disent les grands auteurs, est l'art de gérer les grands objectifs dans le but d'atteindre les buts de guerre ; alors que la tactique est l'art de gérer les situations pour atteindre les objectifs.

Remarquons qu'il est difficile, voire impossible, de mettre en œuvre une stratégie sans avoir défini au préalable un diagnostic (ce d'où l'on vient) et un but de combat (ce à quoi l'on veut aboutir), si possible de façon chiffrée. C'est une exigence minimale.

Et c'est aussi ce qui me choque dans le dossier qui nous préoccupe aujourd'hui : tout cela, qui relève du bon sens, est absent du rapport présenté par le Conseil Régional (c'est présent, de façon timide certes, dans l'avis rédigé par nos rapporteurs du CESER) ; pis encore, aucune évaluation des effets du précédent SRESRI (2018-2023)... juste un vague bilan des engagements financiers sur la période.

Dès lors, que faire d'autre qu'empiler mesures sur mesures (25 !), pas obligatoirement inutiles, sans faire émerger la politique porteuse cohérente de développement de l'ESR dont nous avons besoin. Pour inscrire et scolariser les 40 000 étudiants qui nous manquent pour atteindre le niveau moyen des autres régions, créer les filières et disciplines manquantes que nos jeunes doivent aller chercher ailleurs, pour développer un réseau régional d'annexes universitaires dans tous les départements et mettre fin aux inégalités géographiques... Bref, pour faire émerger enfin notre région de la dernière place en matière d'Enseignement Supérieur et Recherche en France.

Ce n'est pas la compétence reconnue du Conseil Régional ? Et alors ? Ce n'était pas non plus sa compétence d'obtenir de l'Etat la création d'une Faculté de Médecine à Orléans ; pourtant c'est bien son rôle assumé de chef de file des forces vives d'une région qui a permis cela. Nous avons besoin du même souffle, de la même mobilisation générale (collectivités territoriales, métropoles, Etablissements Universitaires, élus nationaux, forces politiques et syndicales...) pour sortir de cette impasse et obtenir de l'Etat l'effort nécessaire. Si ce n'est pas le Conseil Régional, qui pourra tenir ce rôle ? Pas l'Etat, qui ne couvre même pas les salaires de ses personnels et se désengage année après année.

La tâche est immense ! Certes, raison de plus pour ne pas perdre encore 5 ans à élaborer une stratégie à la mesure des défis ; et le fait même de porter collectivement ces ambitions rend courage et espoir aux acteurs directement impliqués.

Au titre des personnels de l'Enseignement, de la Recherche et de la Culture, je ne pourrais pas voter ce texte. Non que je sois en désaccord avec les mesures proposées (certaines sont même excellentes), mais parce qu'il manque de la chose essentielle : une vision claire globale, ambitieuse, volontariste du développement de l'Enseignement Supérieur dont notre région a un impérieux besoin. Et l'avis du CESER ne rectifie que trop timidement. La FSU votera abstention.

SEANCE PLENIERE DU CESER DU 16 OCTOBRE 2023

Avis sur le rapport : SCHEMA REGIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION (SRESRI)

Intervention de Madame Michèle PERRIN

Au nom du groupe CFDT

Madame la Vice-Présidente du Conseil Régional, Monsieur le Président du CESER, les Rapporteurs de l'avis, chers collègues.

La CFDT se retrouve bien et souligne la qualité du projet d'avis du CESER sur le SRESRI qui vise le développement accéléré de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation qui est construit autour de 5 ambitions et de 25 actions. La CFDT se satisfait également de la forte volonté politique portée par ce nouveau SRESRI. La CFDT souhaite néanmoins apporter quelques commentaires.

Comme le CESER, la CFDT souligne positivement que ce SRESRI ait été précédé d'une large concertation à travers des réunions et une consultation numérique sur trois thématiques (diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle ; recherche en région ; enseignement supérieur et vie étudiante en région).

D'une façon générale et pour la CFDT, il convient de dire clairement que le système d'enseignement supérieur régional doit agir pour développer son attractivité.

Concernant la vie étudiante, la CFDT souhaite souligner qu'il est bien regrettable que la restauration collective étudiante et la culture ne fassent pas l'objet d'action dans ce SRESRI. La CFDT insiste aussi sur l'importance d'améliorer l'offre de logement pour les étudiants tant de manière qualitative et quantitative qu'en matière d'accessibilité financière. Il s'agit là d'un critère qui peut entraîner pour les étudiants ou leurs familles des renoncements à des formations. Selon nous, les observatoires du logement étudiant, si c'est bien l'outil de gouvernance retenu, ne doivent pas se limiter à organiser la concertation pour inscrire les opérations dans de futurs programmes de financement mais bien avoir un rôle territorial pour pallier les difficultés de logement des étudiants en mobilisant tous les leviers possibles.

En matière d'orientation (action 11) et pour la CFDT, il est trop étroit d'aborder l'orientation par le « droit à l'erreur » car l'orientation est destinée à éclairer les choix concernant les parcours de formation et les projets professionnels des jeunes. Et puis, le SRESRI et l'avis du CESER, ne soulignent pas assez l'opportunité de la désormais compétence partagée Etat-Région sur l'orientation : l'Etat par les services mis en œuvre dans les établissements par le SUIO¹ et la compétence des régions en matière d'informations sur les parcours de formation et les métiers, leurs conditions d'exercice et leurs débouchés. La consolidation du système d'orientation dans les établissements d'enseignement supérieur permettrait un accompagnement des étudiants pour enrichir leurs connaissances sur l'offre

¹ Service universitaire d'information et d'orientation (SUIO)

de formation et notamment celle de la Région, pour étendre le choix des possibles, pour guider au mieux leur décisions et ainsi contribuer à la lutte contre les inégalités. Il s'agit aussi de faciliter l'insertion professionnelle des étudiants à tous les niveaux y compris pour les doctorants.

Et puis, pour développer les compétences pour préparer les jeunes au monde de demain, il serait pertinent et pourquoi pas en lien avec le Conseil régional, de renforcer l'accompagnement des jeunes au niveau de leur parcours de formation et de les aider à dépasser leurs difficultés (par ex. pour les étudiants venant de bac pro : des apports pour améliorer leurs méthodes de travail, un renforcement de leur socle de compétences...).

Dans le champ de la recherche, on peut ajouter que les coopérations avec l'enseignement supérieur pourraient être développées notamment pour que les chercheurs assurent plus de formations notamment au niveau Master.

Toutefois et pour la CFDT, une vigilance s'impose car les deux domaines que sont l'enseignement supérieur et la recherche, sont de la compétence de l'Etat. La ligne de partage des responsabilités doit être claire et il faut veiller à ce que la Région et les autres collectivités territoriales, ne compensent pas les éventuelles défaillances de l'Etat.

Enfin pour la CFDT, une large action de communication doit être menée sur ce SRESRI pour le porter à la connaissance des équipes et les mobiliser pour sa mise en œuvre.

La CFDT votera favorablement pour cet avis.



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 16 OCTOBRE 2023

Avis du CESER relatif au SRESRI

Intervention de Monsieur Pierre ALLORANT

Au nom du groupe AIESSE

Les représentants des universités et organismes de recherche se félicitent des ambitions portées par l'exécutif régional dans le SRESRI. Ils saluent la volonté de combler les carences existantes sur le territoire régional, de soutenir le développement des formations et d'améliorer la qualité de vie étudiante.

La région Centre-Val de Loire, historiquement en retard dans l'accès à l'enseignement supérieur, a su se mobiliser pour augmenter les effectifs d'ingénieurs formés grâce à la création salutaire de l'INSA et au soutien aux deux écoles Polytech. Le SRESRI propose un même effort pour créer une école d'architecture, une école d'agronomie et un Institut d'Études Politiques qui font aujourd'hui défaut et obligent les jeunes à poursuivre leurs études dans d'autres régions, ou à y renoncer si leur famille n'est pas en état de financer ces dépenses supplémentaires. Le CESER devra être associé aux groupes de travail préparatoires et il faudra établir des plans de financement, de moyens humains et bâtimentaires pour assurer la réussite dans un délai raisonnable de ces projets.

Pour ces formations nouvelles comme pour les diplômés déjà existants, améliorer la qualité de la vie étudiante devra être l'action majeure. Depuis la crise Covid et l'inflation des prix alimentaires, de l'énergie et du logement, les difficultés sociales subies par des milliers d'étudiantes et d'étudiants ont subi une aggravation alarmante, nationalement comme dans notre région. La santé, physique et psychique, des jeunes s'est dégradée, dans un contexte de pénurie aiguë des professionnels de santé et de grande difficulté d'accès aux soins et aux médicaments. Face à ces énormes défis, le constat est que malheureusement le CROUS n'a pas les moyens et outils pour répondre à une demande croissante, que se soit sur le coût d'une alimentation de qualité et d'origine locale, au risque de flambée des loyers à Orléans et à Tours, faute de logements sociaux en nombre suffisant. Les campus de proximité des autres chefs-lieux départements non-métropolitains posent d'autres questions, en particulier l'articulation à améliorer pour permettre aux jeunes du Berry, d'Eure-et-Loir et du Loir-et-Cher une égalité d'accès aux masters. Toutefois, l'éco-campus de Châteauroux peut fournir un modèle de coopération de tous les acteurs dans l'intérêt général régional. Le bien-être étudiant à travers l'accès au sport, à la culture, au logement, à la mobilité (douce ou collective), à l'alimentation pourrait constituer un formidable outil d'attractivité du territoire régional, en particulier à destination des bacheliers d'Ile-de-France aux conditions d'étude, de déplacement et de vie dégradées.

Enfin, le SRESRI devra assurer le soutien au développement des universités de Tours et d'Orléans, leurs projets ambitieux aux Tanneurs, la reconstruction de Polytech Tours, le projet Madeleine, la montée en puissance de la nouvelle faculté de médecine, le développement de l'INSA et les priorités des grands organismes de recherche, en améliorant la synergie avec la recherche privée au service de l'innovation technologique, de produits et de services, en lien avec les pôles de compétitivité, pour réussir les transitions environnementale, numérique et démocratique et la réindustrialisation.



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 16 OCTOBRE 2023

Avis du CESER relatif au Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Intervention de Mme PATRICIA LAUPIN

Au nom du groupe FORCE OUVRIERE

Monsieur le Président du CESER, Madame la vice-présidente, Cher(e)s rapporteur(e)s, cher(e)s collègues,

Le groupe Force ouvrière ne peut que soutenir toutes les initiatives proposées par le Conseil régional Centre Val de Loire dans son nouveau SRESRI.

Mais nous constatons que c'est encore un catalogue de dispositifs et d'actions existants dont la plupart nous sont présentés depuis des années au fil des différents schémas et politiques régionaux.

Les étudiants sont en grande détresse psychologique et matérielle.

Les aides gouvernementales, régionales et locales permettront-elles d'y répondre ? Non puisque la population en général est confrontée aux déserts médicaux également. C'est encore aux associations de prendre en main ce grave problème auprès de permanences d'écoute téléphonique pour soulager la jeunesse par exemple.

De même, notre groupe Force Ouvrière pose à nouveau, la question du rôle du CROUS qui n'est toujours pas au rendez-vous.

L'avis aborde la question de la mobilité dans la Région pour les étudiants. Le Conseil Régional Centre Val de Loire a mis en place « la gratuité entière sur le réseau régional des trains et cars Rémi pour les 15-25 ans au travers du portail YEPS les samedis, dimanches et jours fériés ». Mais les étudiants ne se déplacent pas simplement les jours précédemment cités et de plus, beaucoup qui poursuivent des études d'ingénieurs, doctorants ont plus de 25 ans.

L'orientation, encore l'orientation... Pourtant la Région est très investie sur ce problème majeur. Sur ce plan nous posons la question de l'échec de la plupart des politiques mises en place et de leur caractère correctif éphémère.

Le décrochage de la jeunesse post-bac. Nous avons voulu des taux de réussite presque qu'à 100 % au baccalauréat en donnant l'impression à tous ces nouveaux bacheliers que l'université était à leur portée, mais non c'est un leurre. C'est pourquoi nous retrouvons sur le carreau des jeunes à la fin de la 1^{ère} année de faculté sans aucune solution malgré certains dispositifs mis en place.

Parlons de l'attractivité de la recherche pour les étudiants. Lorsque ces derniers découvrent qu'un chercheur au CNRS est employé à 1900€ par mois, il part en courant vers d'autres horizons. Mais cette remarque n'est pas spécifique à notre Région.

Le groupe Force Ouvrière malgré ces remarques soutient les termes de l'avis c'est pourquoi nous le voterons favorablement.

SEANCE PLENIERE DU CESER DU 16 OCTOBRE 2023

Avis du CESER relatif au SRESRI : SCHEMA REGIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION.

Intervention de Monsieur Patrick UGARTE

Au nom du groupe des ENTREPRISES (GEI)

Monsieur le Président, Madame le Vice-président(e), madame le rapporteur, chers collègues,
J'interviens au nom du groupe des Entreprises.

Les sujets abordés dans ce SRESRI sont d'une extrême importance et montrent que la voie est longue dans ce pays afin de décroïsonner et de pouvoir élever nos niveaux de recherche et d'innovation ..

Tout d'abord en commençant à la base dans la scolarité en mobilisant nos jeunes par une meilleure orientation, une meilleure information sur les métiers scientifiques ... ceci aussi en élevant le niveau scientifique et mathématique dans les collèges et les lycées.

La semaine dernière un article dans la presse locale tirait la sonnette d'alarme face à la baisse des candidats notamment féminins dans les écoles d'ingénieurs. Il faut inverser cette tendance !

Puis tenter de décroïsonner l'enseignement supérieur avec le monde de la réalité et donc de nos entreprises ...A notre niveau notre démarche a toujours été d'appuyer la recherche au service de nos entreprises et notamment par la recherche appliquée.

Des exemples de succès montrent combien le croisement de la recherche appliquée est bénéfique dans notre région notamment au niveau de la cosmétique, de la pharmacie, de l'électronique ou des impressions 3 D mettant en relation Entreprises, Labo scientifiques, école d'ingénieur, CNRS, BRGM, INRAE.

Cependant nous en sommes à un niveau encore trop insuffisant en région centre val de Loire comme le montrent les remarques de certains doctorants qui se rapprochent d'autres universités ou CHU hors région ne trouvant pas suffisamment d'accueil à leurs démarches de recherches appliqués sur notre territoire ...

Ce décroïsonnement est nécessaire en région et il faut que nos universités comprennent tout l'intérêt qu'elles ont de travailler avec nos entreprises sur la région.

Cela implique des rencontres régulières, universités/entreprises et non pas de rester dans sa tour d'ivoire en ayant la sensation de la maîtrise des savoirs.

Lors des rencontres d'élaboration du SRESRI, nos pôles de compétitivités ont exprimé combien les contacts étaient parfois compliqués alors qu'il y a lieu de tout faire pour les faciliter.

Hormis ces interactions nécessaires, cette habitude de travailler plus ensemble, il nous faut également rentrer dans une culture plus forte de Brevets afin de capitaliser dans notre région autour de ces recherches abouties.

C'est ce dont nous avons besoin.

Nous souhaitons donc que ce SRESRI soit l'occasion par la recherche appliquée de mettre la recherche fondamentale au service de l'Economie.



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 16 OCTOBRE 2023

Avis sur le rapport : SCHEMA REGIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION (SRESRI)

Intervention de Monsieur Raphaël TILLE

Au nom du groupe CGT

Monsieur le Vice-Président du CESER,
Madame la Vice-Présidente
Madame et Monsieur Les Rapporteurs,
Mesdames et Messieurs les Conseiller-es

Le groupe CGT remercie les collègues du groupe de travail et les rapporteurs pour le travail effectué. Le sous-financement devenu critique, la part insuffisante de jeunes accédant à des études supérieures, précarité et misère étudiante..., notre région est en alerte d'un enseignement supérieur et d'une recherche eux-mêmes en décrochage en France.

Cette situation est démographiquement déterminant et elle contribue à l'explosion des inégalités. C'est pourquoi la CGT partage l'accent mis par l'avis sur la nécessité de moyens dédiés par les différents acteurs et d'objectifs en matière de résultats, d'ambition et d'actions, à défaut de quoi les objectifs affichés ont toutes les chances de rester des bonnes intentions.

La CGT partage également le rappel des préconisations formulées dont dépendent les conditions de vie et de travail des étudiants. La CGT note une demande d'évolution de la gouvernance du CROUS qui devrait intégrer la Région, mais attention à ne pas aller vers un transfert de compétence.

Mais elle regrette que ne soit pas traitée, la nécessité de donner aux étudiants les moyens matériels et financiers de sortir de la précarité par le versement d'un revenu de 1100€ dès la 1ère année d'étude supérieure, ainsi qu'un ticket restaurant universitaire à 1€, afin de mener avec succès leurs études, alors que le système des bourses ne répond plus aux besoins.

Si la CGT est favorable au travail d'orientation au lycée, aller vers l'orientation à partir du tissu économique des territoires dès le collège, porte le risque de voir les enfants des familles les plus défavorisées s'orienter vers les formations en apprentissage les mettant dans l'impossibilité de poursuivre vers l'enseignement supérieur.

Dans le contexte actuel, la CGT, remarque et souligne, qu'il est plus facile, pour un étudiant, de se déplacer vers les centres universitaires d'autres régions qu'entre ceux de notre région.

Nous pensons aussi que le rôle fondamental de l'ESRI est de répondre, via la formation et la recherche, aux besoins et aux enjeux économiques, sociaux, culturels, de santé et aux besoins des individus et qu'il importe de ne pas les réduire aux seuls besoins économiques des entreprises.

L'enseignement doit prendre en compte l'évolution de notre société et le besoin de conversion d'employés et de salarié-es vers de nouveaux métiers, et cela rentre dans les compétences régionales, les aptitudes et compétences pour préparer au monde de demain concernant tous.les les citoyen-nes.

Sur le volet recherche, la CGT s'étonne que l'avis ne dise pas grand-chose de quelques-uns des enjeux actuels.

Il est indispensable de renforcer le financement public de la recherche publique en vue d'un plan de titularisation et de recrutement massif, de conditionner les aides publiques aux entreprises privées et de développer l'investissement privé.

Pour la CGT, les relations entre universités doivent être fondées sur la coopération et le partenariat, non sur la concurrence.

La CGT note aussi la nécessité absolue d'investir dans la recherche pour faire face aux grandes mutations en cours.

Par exemple, sur les transports, l'énergie, le climat, l'environnement, l'égalité femmes/hommes, la montée des inégalités, les migrations, le vieillissement...

Attention au recours, les yeux bandés aux techno-sciences qui siphonnent l'argent public en continuant de détruire l'avenir de notre seule planète. Les fonds publics régionaux demandent de la transparence dans les conditionnalités sociales et environnementales.

La recherche et l'innovation sont indispensables, la recherche appliquée mais aussi la recherche fondamentale.

Celle-ci devrait faire l'objet des financements publics et la recherche appliquée être assumée prioritairement par des financements privés.

L'entreprise est directement concernée par l'obligation faite à tous de contribuer au mieux-être général. Elle devrait prendre sa part de la recherche publique, soit dans son activité, soit par une contribution financière.

Dans le contexte actuel, la CGT, remarque et trouve dommage que l'enseignement supérieur n'apprend pas suffisamment l'histoire des Sciences dans les formations scientifiques. Cela aiderait à mieux comprendre les inventions et les concepts/théories pour vulgariser la science auprès des citoyen-nes, comme le souhaite l'avis.

La CGT considère que le recrutement universitaire régional, national et international de chercheur-ses doit être attentivement regardé afin d'éviter une fuite en avant financière ou vers des établissements riches.

Le Groupe CGT s'abstiendra sur cet avis.



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 16 OCTOBRE 2023

Avis du CESER relatif à : RAPPORT SUR LE SRESRI (SCHEMA DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Intervention de Madame Barkaroum REAILI

Au nom du groupe CFTC

Monsieur le Président, Madame la Vice-Présidente, Madame et Monsieur les rapporteur.e.s, cher.e.s collègues,

Notre intervention concernera les deux premières ambitions du SRESRI :

- L'accueil des étudiants et étudiantes dans notre région ;
- Le développement des aptitudes et compétences pour préparer nos jeunes au monde de demain.

La première ambition du SRESRI est de soigner l'accueil des étudiants et étudiantes français et internationaux dans l'enseignement supérieur. L'ensemble des actions qui sont envisagées par la région autour de la santé, la culture, le sport, le logement économe en énergie, le transport, la mobilité internationale sont autant de leviers pour favoriser l'émancipation, le bien-être et le bien-vivre des jeunes sur notre territoire et permettre à chacun et chacune d'entre eux de cheminer vers l'adulte qu'il souhaite devenir. Toutefois, parce que des étudiants déclarent ne pas se nourrir sainement, de ne pas manger à leur faim, parce que des étudiants déclarent devoir occuper un emploi, cela nous oblige à nous interroger sur leurs conditions de vie et leur reste à vivre, sur ce qu'est vivre dignement lorsqu'on est étudiant. Or, un étudiant qui travaille a plus de risques d'échouer qu'un étudiant qui se consacre essentiellement à ses études. Pour la CFTC, les situations de précarité ou d'inégalité doivent nous conduire à réinterroger l'octroi des bourses, leur montant et leur plafond, mais aussi l'accès aux aides publiques comme le chèque-énergie, ou encore l'accès à une complémentaire santé.

La deuxième ambition est de développer les aptitudes et les compétences pour préparer nos jeunes au monde de demain. Il s'agit par-là d'élever le niveau de qualification des étudiants et étudiantes de notre région qui doit répondre à des défis sociaux, écologiques et économiques à venir mais aussi à un enjeu démocratique, notamment en relevant le défi de l'égalité des chances.

En effet, alors qu'au collège, la mixité sociale fonctionne : nous avons la même proportion d'enfants de cadres supérieurs que d'enfants d'ouvriers, au lycée, les enfants d'ouvriers sont davantage présents dans les filières professionnelles et technologiques que les filières générales. Dans l'enseignement supérieur, selon l'Observatoire des Inégalités, au niveau national, les enfants d'ouvriers représentent 11 % des étudiants et étudiantes, et ils ne sont que 2 % à intégrer les écoles normales supérieures. Ils représentent 23 % dans les BTS (contre 16 % pour les enfants des cadres supérieurs).

Pour la CFTC, le SRESRI doit s'emparer du segment de l'enseignement supérieur dans le cadre d'un parcours Formation Tout au long de la vie. Comme le SRESRI propose un travail de coordination avec les lycées, la CFTC préconise que des réflexions et des travaux autour d'un continuum Bac-3 - Bac+3 pour tous les lycéens soient entrepris, que les projets d'établissements et les contrats d'établissements intègrent cet objectif commun, que des expérimentations soient menées comme la loi le permet et impulsées par les collectivités de tutelle.

Le développement des formations passe aussi par des établissements plus inclusifs, pour les personnes allophones comme le précise l'avis, mais aussi pour les personnes porteuses de handicap visible ou invisible. Pour la CFTC, les pédagogies actives dans l'enseignement supérieur permettraient de proposer des parcours individualisés et personnalisés, c'est-à-dire des parcours qui permettent d'acquérir des compétences disciplinaires et transversales, au rythme de l'apprenant et en fonction de ses besoins. Les outils existent déjà : le découpage par cycles, l'annualisation du temps de travail, les référentiels de compétences comme boussole commune aux apprenants et aux formateurs/tuteurs, les pédagogies par objectifs, les pédagogies de projet...

Pour la CFTC, les référentiels de compétences des diplômes sont également des outils au service des passerelles afin que l'année réalisée donne lieu à une reconnaissance des compétences acquises et à la validation de blocs de compétences transversales t/ou académiques.

La CFTC propose d'ajouter un indicateur de réussite de développement des compétences des étudiants par la mise en place d'un suivi de cohortes dans les établissements du supérieur, dès la première année, première année car les jeunes indiquent à leur inscription la CSP de leurs parents. Ce suivi de cohortes permettra de dire à quels moments et quels profils d'apprenants échouent, se réorientent, afin d'en analyser les causes pour pouvoir anticiper les hiatus dans les parcours.

Enfin la réussite des étudiants est liée à des emplois pérennes de titulaires dans tous les corps de l'enseignement supérieur, ce qui exige des moyens financiers réhaussés qui ne soient pas liés ni à des appels à projets ni à des objectifs de performance dont les règles changent trop aléatoirement pour disposer d'un horizon de long terme serein.

La CFTC votera l'avis et l'ensemble des préconisations proposées par les rapporteur.e.s.



CESER

Centre-Val de Loire
Conseil Économique, Social et Environnemental Régional du Centre-Val de Loire

9 rue Saint-Pierre Lentin . 45000 ORLÉANS . Tél. : 02 38 70 30 39 . Email : ceser@centrevaldeloire.fr
ceser.centre-valdeloire.fr